

Il y a lieu, à cette étape-ci, de préciser à nouveau notre position sur la question constitutionnelle suscitée par cette situation. Nous soutenons encore une fois, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a été mis en minorité sur une question si essentielle, qui englobe toute sa politique fiscale, que le premier ministre (M. Pearson) a, de par la constitution, un devoir envers le pays. Quel est ce devoir constitutionnel? A mon avis, le devoir que lui impose aujourd'hui la constitution envers le pays est le même qu'elle imposait à mon parti le 5 février 1963; le premier ministre de l'époque, après la défaite de son gouvernement, avait demandé l'ajournement de la Chambre. La chose honorable à faire actuellement, ce serait d'adopter la même conduite.

• (5.50 p.m.)

J'aimerais me reporter à la page 3625 du hansard du 5 février 1963. Toutefois, après avoir écouté aujourd'hui les porte-parole du gouvernement, je signale qu'ils semblent croire que le texte même du bill ou la reconnaissance du fait qu'il s'agit d'un vote de confiance ou de défiance change la situation. Monsieur l'Orateur, ce qu'on dit à ce propos ne modifie certainement pas la situation. Quand un bill a autant d'importance que la mesure en question, sa mise aux voix constitue un vote de confiance envers le gouvernement et il n'est pas besoin qu'on le précise.

Comme je l'ai dit, la situation, lundi dernier, était identique à celle du 5 février 1963. A l'époque, la principale question dont la Chambre était saisie portait sur les armes nucléaires. Ceux qui constituent actuellement le gouvernement et qui étaient alors dans l'opposition, avaient alors renversé le gouvernement conservateur. La motion soumise alors à la Chambre était, il est vrai, rédigée de telle façon qu'elle représentait uniquement une motion de confiance. Je voudrais souligner que lors de la mise aux voix d'un bill à la Chambre, que ce soit en deuxième lecture ou en troisième, si le bill est défait, on n'en parle plus. S'il porte sur une question vitale, il constitue une motion de confiance, et s'il est défait, il faut considérer le gouvernement comme étant lui-même défait tout aussi manifestement que s'il s'était agi d'une véritable motion de confiance. Je vous ferai observer que lundi soir dernier, le premier ministre suppléant semblait complètement perdu. Qu'avait fait le premier ministre et chef du parti conservateur le 5 février 1963? Il avait dit ceci:

Le très honorable M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, demain, j'irai informer Son Excellence le Gouverneur général.

Je propose, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), l'ajournement de la Chambre.

[M. Woolliams.]

La Chambre s'était alors ajournée et le chef du gouvernement s'était rendu chez le Gouverneur général pour lui demander de dissoudre le Parlement. Si le gouvernement parvient à ses fins, je le déclare, l'institution même du Parlement sera détruite ainsi que la notion d'un gouvernement représentatif et responsable. Comme l'a dit mon ami derrière moi, le gouvernement est en train d'établir une dictature. Pour la première fois, il règne un roi au Canada, le roi Pearson 1^{er}. Il ne veut ni abdiquer ni s'en aller quand on le renvoie. Il est comme un locataire expulsé qui refuse de quitter les lieux.

Voilà exactement la position du gouvernement. Le devoir du premier ministre était sans contredit de se rendre chez le Gouverneur général. S'il ne désirait pas dissoudre les Chambres et tenir des élections, il aurait dû prier le Gouverneur général de demander à quelqu'un d'autre de former un gouvernement, quelqu'un qui aurait la confiance de la Chambre et du pays.

Comme tous les députés, j'ai écouté avec intérêt le premier ministre à la Chambre aujourd'hui, ainsi qu'à la télévision. A la télévision, il nous a donné l'impression qu'il citerait certaines autorités pour démontrer qu'il avait juridiquement et constitutionnellement le droit d'agir comme il tentait de le faire, mais mon parti et moi-même, nous disons que son gouvernement n'a nul droit d'agir ainsi du point de vue constitutionnel. Or, le premier ministre n'a cité nulle autorité. Il n'a invoqué que Jennings qui traite de situations où des modifications sont proposées dans un discours du Trône ou à l'égard de prévisions budgétaires, et qu'il est question de savoir si, lorsque le gouvernement est défait, le vote doit être considéré comme un vote de confiance.

Depuis que le gouvernement est au pouvoir, nous avons cessé de nous opposer à ses politiques financières et économiques. Nous nous sommes opposés au budget Gordon, à la taxe de vente, ainsi qu'à tous les programmes économiques du présent gouvernement. Nous l'avons prévenu de la débâcle financière que nous connaissons actuellement.

Le gouvernement est très fier de l'idée que l'on se fait du Canada dans le monde. La Chambre se souviendra qu'en 1962 et en 1963, lorsque le parti libéral, alors dans l'opposition, a essayé de flétrir le gouvernement Diefenbaker, ses porte-parole ont invoqué l'image du Canada à l'étranger. J'aimerais vous lire un article, publié dans le numéro de septembre-octobre de *The Economist*, revue indépendante reconnue dans tout le Commonwealth et les États-Unis comme une autorité en matière économique. Cet article exprime bien, je crois, la manière de voir de mon